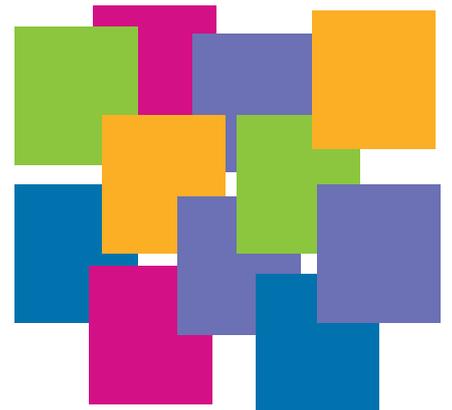




R A P P O R T
D ' A C T I V I T É
2 0 1 9



L'ÉDITO

Le mot de Monsieur ROLIN, DIRECTEUR DE LA CRP RATP



Il est paradoxal, l'année où un projet de réforme des retraites et de création d'un Système Universel de Retraite a été présenté, où notre régime, comme d'autres, était supposé faire face à l'évolution la plus importante depuis sa création, que ce sujet ne soit pas l'évènement principal susceptible d'alimenter cet édito.

Car bien évidemment, l'épidémie liée au virus Covid-19 a repoussé voire balayé tous les autres sujets. Et ce même pour un organisme comme la CRP RATP.

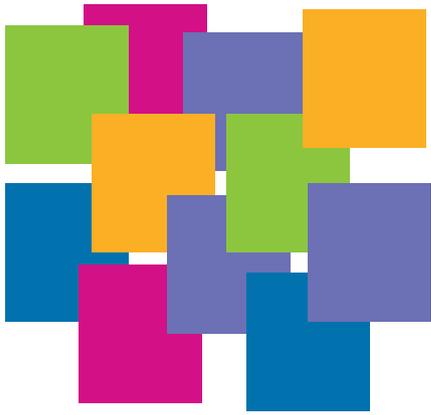
Certes, en aucune façon, nous ne pouvons revendiquer, de près ou de loin, avoir eu le courage, l'abnégation ou simplement le rôle de certaines professions plus directement confrontées à cette épidémie et à sa gestion.

Néanmoins, en tant qu'organisme social assumant une mission de service public, la CRP RATP a garanti dans sa majeure partie la continuité d'activité de celle-ci. Elle a versé en temps et en heure les pensions dues, elle a instruit les demandes de départ en retraite ou les réversions, géré les oppositions, les demandes d'informations... Elle a aussi réussi, après quelques jours de préparation, à mettre en place une réponse téléphonique structurée autour d'agents tous en télétravail. Et bien entendu, elle a assuré en permanence le traitement des demandes dématérialisées, justifiant ainsi par l'expérience de l'intérêt d'avoir une offre de web services suffisamment diversifiée.

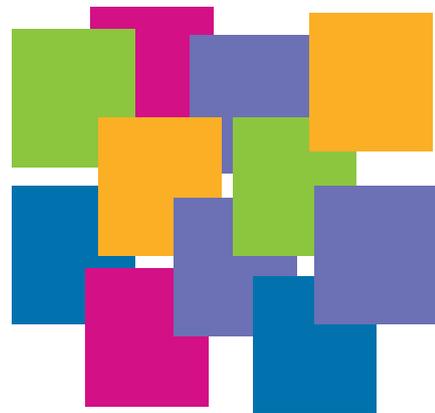
Bien sûr, cette organisation ne pouvait être que provisoire car notre niveau d'exigence du service à rendre à nos affiliés a plus d'ambitions et d'obligations.

Que les membres du personnel qui ont été les plus directement impliqués dans cette continuité de service en soient chaleureusement remerciés.

Cette période, non complètement close à l'heure de l'écriture de cet édito, a aussi été riche en enseignements multiples. A tous niveaux : sur nos organisations, sur nos choix collectifs mais aussi sur chacun d'entre nous, pris individuellement. Il conviendra de ne pas les oublier car si les vivants ferment les yeux des morts, les morts ouvrent les yeux des vivants.



SOMMAIRE



LA CRP RATP EN 2019

06

- 08 Les chiffres clés
- 10 La vie de la CRP RATP en 2019

11

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

12

- 14 Le mot de Laurent Caussat
Président du Conseil d'Administration
- 16 Le Conseil d'Administration
- 18 La tutelle administrative
- 19 L'organisation des services de la CRP RATP

19

LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION EN 2019

20

- 22 La COG en 2019
- 23 Personnaliser la relation de service auprès des affiliés
- 25 Le plan de prévention en 2019
- 26 Conforter la place de la CRP RATP dans les instances et les projets interrégimes
- 27 Professionaliser la Gestion Dématérialisée des Documents internes
- 28 Consolider les actions en matière de Lutte contre la Fraude
- 30 Les indicateurs de la COG en 2019
- 31 Le budget COG en 2019

31

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

32

- 34 Les pensions du régime spécial
- 39 Focus réformés
- 40 Les pensions de réversion du régime spécial
- 41 Les pensions de coordination et de retraite complémentaire
- 43 Les perspectives du régime

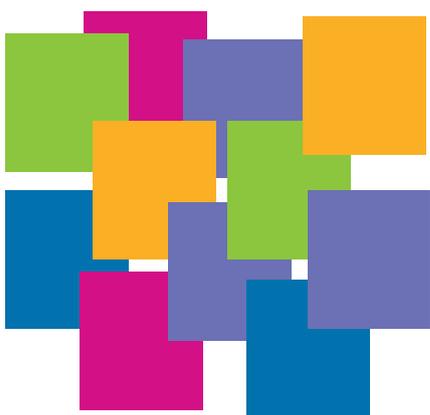
43

ANNEXES FINANCIÈRES

44

- 46 Trésorerie du régime en 2019
- 47 Certification des comptes

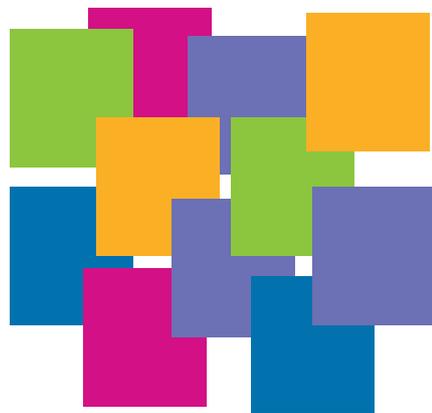
47



LA CRP RATP EN 2019

08 QUELQUES CHIFFRES CLÉS

10 LA VIE DE LA CRP RATP EN 2019



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

RÉUNIONS D'INFORMATION

Dans le cadre des projets de la Convention d'Objectifs et de Gestion, la CRP RATP a mis en place, depuis février 2013, des réunions d'information auprès des affiliés actifs.

1 076

agents ayant ouverts leurs droits en 2020 ont été conviés en 2019 à ces réunions.



557 s'y sont inscrits **473** y ont participé

62,7%
des participants
sont très satisfaits
de ces réunions

35,6%
sont satisfaits

GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le service production et relation Client répond aux demandes des affiliés actifs et retraités.



100 %

des droits à pension ont été liquidés dans les délais requis.



✓ L'accueil téléphonique

39 953
appels entrants



96,87%
d'appels aboutis



8 179
courriels reçus

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

SITE INTERNET



- ✓ Mise en place d'une connexion sécurisée via FranceConnect

339 639
connexions au site en 2019

+ **44 %** par rapport à 2018



34 449
affiliés se sont connectés au moins une fois à leur compte personnel durant l'année

+ **34 %** par rapport à 2018

DÉVELOPPEMENT DURABLE



- ✓ La collecte de déchets

685 kilos
de papiers et cartons

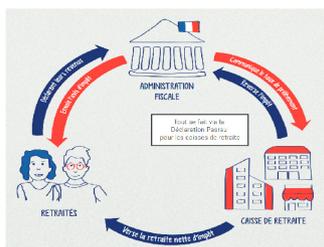
70 kilos
de bouteilles et gobelets



- ✓ La consommation d'énergie

-2 %
de consommation
entre 2018 et 2019

LA VIE DE LA CRP RATP EN 2019



→ JANVIER

MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DES REVENUS AUTRES

La CRP RATP, en tant que collecteur, applique le taux de prélèvement transmis par la Direction Générale des Finances, puis reverse le montant correspondant à l'Administration Fiscale.

→ JANVIER

MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN PARTENARIAT AVEC LA CAVIMAC

Afin de renforcer leur partenariat, la CRP RATP et la CAVIMAC ont souhaité regrouper l'expression de leur besoin d'achat par la signature de trois conventions. Elles ont pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement dans le cadre de la passation de trois marchés publics :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et un suppléant dans le cadre de la certification des comptes de la CAVIMAC et de la CRP RATP ;
- Souscription de différents contrats d'assurance ;
- Prestations de conseil, d'assistance et de représentation juridique.



→ FÉVRIER

MISE EN OEUVRE PRIVILÉGIÉE FRANCECONNECT

La possibilité a été offerte aux affiliés de se connecter à leur espace personnel via FranceConnect, la solution sécurisée proposée par l'État pour simplifier la connexion aux services en ligne.

→ AVRIL

CERTIFICATION DES COMPTES

C'est un évènement récurrent à la CRP RATP, comme dans tous les organismes de la Sécurité Sociale. L'opérateur qui officie dans ce domaine pour la CRP RATP est un commissaire aux comptes. Il procède à un panel de contrôles adaptés à notre structure et aux risques potentiels. Les conclusions de son audit sont un signe fort vis-à-vis de nos tutelles et de la RATP sur la qualité du travail des agents de la caisse.



→ JUILLET

LANCEMENT DES ENQUÊTES DE SATISFACTION À CHAUD



→ AOÛT

MODIFICATION DES DOCUMENTS REMIS AUX AFFILIÉS ACTIFS PROCHES DU DÉPART À LA RETRAITE

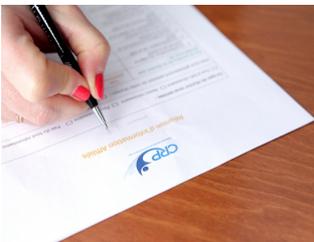
L'évolution de notre système informatique, la création du Répertoire de Gestion des Carrières Uniques (RGCU), nous a permis de remettre en conformité certains de nos documents. Les modifications apportées n'impactent pas les droits des affiliés, mais la présentation des documents, certains éléments dépendant de l'entreprise RATP.

→ SEPTEMBRE

• CHALLENGE CONNECTÉ

Suite au succès du challenge connecté réalisé en 2018, la CRP RATP a souhaité proposer à ses agents un nouveau défi sous la forme de la résolution d'une enquête. L'activité physique étant toujours une priorité, puisque les énigmes à résoudre étaient débloquées par un certain nombre de pas par équipe. Le défi supplémentaire a aussi été de gagner face à notre adversaire qui n'était autre que notre cabinet d'actuaire : le cabinet GALÉA.

- LANCEMENT DE LA GED MÉTIER
- MISE EN PLACE DU CALL BACK
- LANCEMENT DES ENQUÊTES DE SATISFACTION EN LIGNE



→ SEPTEMBRE À DÉCEMBRE

RÉUNIONS D'INFORMATION

Poursuite des réunions d'information auprès des agents ayant ouvert leurs droits en 2020 (11 réunions). Un taux de satisfaction des participants toujours aussi élevé : 62,7 % très satisfaits et 35,6 % satisfaits.

→ OCTOBRE

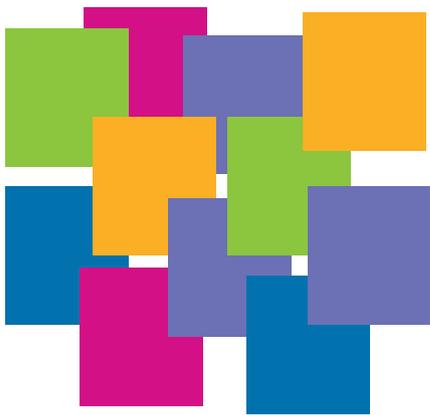
ODYSSÉA

Participation aux courses-marches en faveur de la lutte contre le cancer du sein, organisées par Odyssea.



→ DÉCEMBRE

- MUTUALISATION DU CONTRÔLE D'EXISTENCE
- PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES



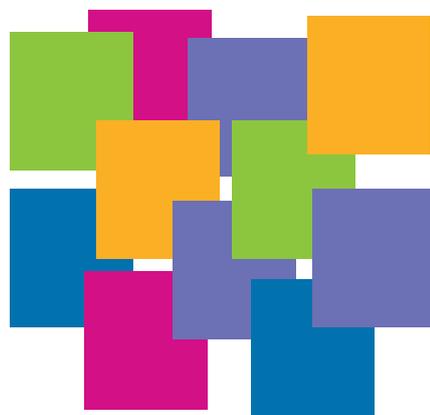
LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

14 LE MOT DE LAURENT CAUSSAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

16 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

19 L'ORGANISATION DES SERVICES



LE MOT DU PRÉSIDENT

Entretien avec Monsieur CAUSSAT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP



Nous venons de vivre des moments difficiles dans nos existences personnelles et professionnelles. D'abord, face aux perturbations des transports urbains en Île de France entre décembre et février 2020, le personnel de la CRP RATP a su adapter ses modes de travail pour assurer la continuité de l'activité de notre régime en faveur des assurés et des retraités. Puis, au printemps, à la suite de la pandémie du virus Covid-19 qui a amené le Gouvernement à imposer à nos concitoyens de demeurer confinés à leur résidence lorsqu'ils n'exercent pas une activité essentielle ou ne peuvent travailler depuis leur domicile, une organisation a été mise en place par la Caisse pour garantir que les services essentiels, au premier chef la liquidation des retraites, continuent à être fournis.

Je tiens donc à exprimer ma gratitude à tous les agents de la CRP RATP qui se sont mobilisés dans ces périodes délicates. Ils donnent à observer, à la mesure de notre petit régime, l'image que nos concitoyens aiment voir de nos services publics. Je remercie également les administrateurs qui siègent au Conseil d'administration et dans les commissions pour avoir accepté les reports et les annulations de ces instances intervenus au premier semestre 2020.

Chacun d'entre nous tirera pour lui-même et pour les groupes auxquels il appartient, les enseignements de ces crises. Pour ma part, sans

méconnaître les raisons qui peuvent rendre inquiet sur le cours du monde, j'aimerais souligner que si notre communauté professionnelle de la CRP RATP cherche des raisons d'espérer, elle pourra aisément en trouver à la contemplation des résultats enregistrés par notre régime en 2019. J'extraierai du bilan de l'année écoulée seulement deux réussites.

En premier lieu, sous l'impulsion du Directeur de la CRP RATP, nous avons rapidement mis en œuvre plusieurs recommandations de l'enquête que la Cour des Comptes a consacrée en 2018 à notre régime et à deux autres régimes spéciaux de retraite. Avec l'entreprise, nous avons modernisé la prise en compte des points de nuit au moment de la liquidation des retraites, et veillé à la complète information des assurés, qui manifestent leur satisfaction par rapport à cette réforme. La commission de réforme médicale fait désormais à notre médecin-conseil la place qui lui revient justement dans la prise de ses décisions qui ont un impact important pour la Caisse. Nous sommes en bonne voie pour mettre en conformité les pratiques en matière de complément de réversion avec la réglementation, sans pour autant revenir sur les droits acquis par les bénéficiaires de cette prestation. Enfin, je me réjouis du règlement du différend avec l'entreprise RATP sur les taux de cotisations dus au régimes par les salariés et l'employeur.

En second lieu, la CRP RATP a confirmé en 2019 sa place de partenaire actif des chantiers de l'inter-régimes. Nous avons été au rendez-vous de la revalorisation différenciée des retraites. Nous avons également tenu les jalons du projet de « répertoire de gestion des carrières unique » (RGCU). Et nous pouvons sans regret voir les campagnes de vérification de l'existence des retraités établis à l'étranger sortir de l'activité de la Caisse, à la faveur de sa mutualisation entre régimes sous l'égide de l'AGIRC-ARRCO.

Tout cela a été possible grâce à un approfondissement de la coopération entre la CRP RATP et l'entreprise, et à la surveillance aigüe que les administrateurs exercent sur la gestion du régime. A cet égard, je me félicite de la qualité du dialogue entre les différentes parties prenantes au sein de ses instances.

Au moment où se profile la perspective de changements majeurs de la place de la CRP RATP dans le système de retraite promis à l'unification dans le cadre du régime universel, j'ai la conviction que les succès enregistrés en 2019 nous permettront d'aborder ces évolutions avec le meilleur sentiment de confiance.

À mon arrivée à la présidence du Conseil d'Administration de la CRP RATP en juin 2018, j'étais peu familier des relations sociales au sein de la RATP, et même de cette entreprise en général, étant moi-même un usager assez infidèle des transports parisiens... Je me suis donc attaché à faire connaissance avec les parties prenantes représentées au Conseil d'Administration : administrateurs élus par les salariés et les retraités de la RATP, ou désignés par l'entreprise. J'ai eu avec chacun d'entre eux des échanges bilatéraux qui m'ont éclairé sur leurs attentes.

Je porte une appréciation élogieuse sur les débats qui se tiennent au sein du Conseil d'Administration de la CRP RATP. Je tiens à souligner le professionnalisme des documents préparés par la Direction qui introduisent les différents points à l'ordre du jour. Les questionnements des administrateurs sont utiles pour améliorer le fonctionnement du régime au bénéfice des salariés et des retraités, mais aussi pour prendre du recul par rapport à la réglementation que la CRP RATP a à appliquer.

Et enfin, je me réjouis de la disponibilité des tutelles pour répondre aux interpellations des administrateurs.

Je m'emploierai dans le reste de ma présidence à faire en sorte que le Conseil d'Administration continue à travailler dans l'atmosphère constructive que j'ai constatée depuis bientôt un an.



EN 2019, LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A ÉTÉ ASSURÉE PAR MONSIEUR CAUSSAT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS ACTIFS SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 12 AVRIL 2019

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Gilles ROUÉ	Monsieur Sébastien LESGENT
CGT	Monsieur Guillaume LERENDU	Monsieur Fabrice NOURRY
CGT	Monsieur Arnaud MOCQUELET	Monsieur David CLARUS
CGT	Monsieur Olivier DAVOISE	Monsieur Nicolas DORIDOT
SUD	Monsieur Jacques BERTHOMIER	Madame Florence POULLÉ
SUD	Madame Annette WRENCH	Poste vacant
UNSA	Monsieur Olivier GALLE	Madame Valérie DADOU
UNSA	Monsieur Marc GALLIOT	Monsieur Serge CELLOT
UNSA	Monsieur Laurent GRENET	Madame Malika KLOUCHI
CFE-CGC	Madame Catherine LE CORRE	Madame Annick NARDELLI

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS RETRAITÉS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Madame Lysiane LE MIGNON	Monsieur François GILLARD
LISTE D'ENTENTE CFE-CGC/UNSA	Monsieur Jean-Marc GRISONI	Monsieur Jean-Claude THOMAS

→ LES REPRÉSENTANTS DE LA RATP SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 12 AVRIL 2019

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Bruno GAUDRY	Madame Myriam SKARZYNSKI
Monsieur José ALDÉANO	Madame Laurence FAURE
Madame Sylvie FREDON-BONNAFE	Madame Isabel LECRIQUE
Monsieur Kamel ADROUCHE	Madame Mélanie DÉTIENNE-DERISBOURG
Monsieur Jérôme TOURIN	Madame Marie-Agnès BOURJOT-VILCOCOQ
Madame Isabelle CAROFF	Poste vacant
Monsieur Maurice JARLIER	Madame Béatrice CAVALERIE
Madame Séverine DUCRET	Monsieur Ludovic RANDON
Madame Gwenaël DE CONTI	Monsieur Thibaut DEMOULIN
Madame Christine MERCKAERT	Poste vacant
Madame Yvette GUILLARD	Poste vacant

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMMISSIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A POUR MISSIONS DE DÉTERMINER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAISSE, D'APPROUVER LES COMPTES ARRÊTÉS PAR LE DIRECTEUR AU VU DE L'OPINION ÉMISE PAR L'INSTANCE CHARGÉE DE LA CERTIFICATION ET D'ADOPTER LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DÉFINI DANS LA COG.

QUATRE RÉUNIONS CETTE ANNÉE

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois dans l'année. Par ailleurs, il a désigné en son sein plusieurs commissions spécialisées auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

QUATRE COMMISSIONS

→ La commission de recours amiable

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse.

→ La commission des marchés

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés.

→ La commission économique et financière

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

→ La commission juridique

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration.

LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

À LA SUITE DE LA PARUTION DU DÉCRET N° 2009-1191 DU 6 OCTOBRE 2009 RELATIF À LA TUTELLE SUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, LA CRP RATP EST PLACÉE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.



LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Les ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement : Monsieur Jérôme CHARASSE pour le ministère de l'Économie et des Finances, Mesdames Valérie MARTY et Suzanne AZMAYESH pour le ministère des Solidarités et de la Santé.

➔ La mission de contrôleur d'État a été assurée par Monsieur Michel LEJEUNE.

LES MINISTÈRES INVITÉS AUX INSTANCES

Le ministère de la transition écologique et solidaire chargé des Transports reste invité aux instances de la CRP RATP.

L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA CRP RATP



MÉDECIN CONSEIL



AGENCE COMPTABLE

- ✓ Comptabilité
- ✓ Contrôle
- ✓ Délégué à la Protection des Données (DPO)



COMMUNICATION



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- ✓ Secrétariat
- ✓ Contrôle de gestion
- ✓ Ressources humaines
- ✓ Juridique
- ✓ Services généraux



DIRECTION



SYSTÈME D'INFORMATION

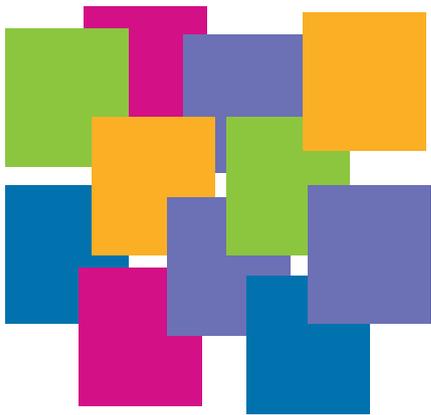
- ✓ Études
- ✓ Exploitation



PRODUCTION/
RELATION CLIENT

- ✓ Régime spécial
- ✓ Régime général et autres Régime complémentaire
- ✓ Accueil physique
- ✓ Plateforme téléphonique

Le nombre de salariés présents à la caisse au 31 décembre 2019, en Équivalence Temps Plein (ETP) est de : 40,45.



LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION EN 2019

22 LA COG EN 2019

23 PERSONNALISER LA RELATION DE SERVICE
AUPRÈS DES AFFILIÉS

25 LE PLAN DE PRÉVENTION EN 2019

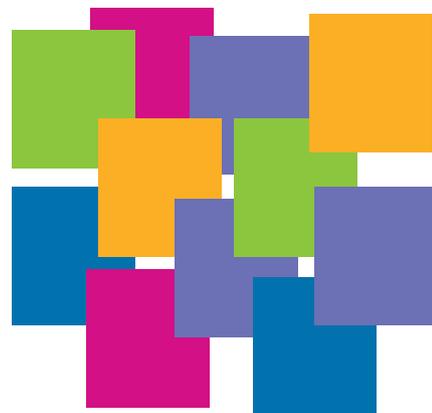
26 CONFORTER LA PLACE DE LA CRP RATP DANS
LES INSTANCES ET LES PROJETS INTER
RÉGIMES

27 PROFESSIONNALISER LA GESTION
DÉMATÉRIALISÉE DES DOCUMENTS INTERNES

28 CONSOLIDER LES ACTIONS EN MATIÈRE DE
LUTTE CONTRE LA FRAUDE

30 LES INDICATEURS DE LA COG EN 2019

31 LE BUDGET DE LA COG EN 2019



LA COG EN 2019

Conformément à l'article 19 du décret n° 2005-1635 du 26 décembre 2005 relatif à la Caisse de Retraites du personnel de la régie autonome des transports parisiens (CRP RATP), l'État conclut avec l'organisme une convention d'objectifs et de gestion (COG) qui détermine les objectifs pluriannuels de gestion, les moyens de fonctionnement de l'organisme et les actions mises en œuvre à cette fin.

Elle fixe également la dotation budgétaire destinée au financement de la section de la gestion administrative.

Mise en place en 2006, la CRP RATP voit ainsi sa feuille de route fixée sur la période conventionnelle 2017-2020 dans le cadre de cette 3ème convention d'objectifs et de gestion.

Les objectifs pour la COG 2017-2020 s'articulent autour de deux axes structurants :

Axe 1 : PERMETTRE UN ACCÈS À UNE OFFRE DE SERVICES COMPLÈTE

La qualité de service rendu aux affiliés demeure une priorité de la Caisse. Dans ce domaine, la CRP RATP s'est engagée notamment, pour l'année 2019, à :

- Développer des enquêtes de satisfaction à chaud
- Proposer des enquêtes de satisfaction en ligne sur le site internet
- Mettre en place une offre de call back
- Développer la prise de rendez-vous en dématérialisé

Axe 2 : PROMOUVOIR UNE CAISSE ÉCONOMIQUE EFFICACIE ET SOCIALEMENT PERFORMANTE

Afin de répondre à ses défis futurs et de garantir un haut niveau de performance, la CRP RATP s'est engagée en 2019 à :

- Conforter la place de la CRP RATP dans les instances et les projets inter régimes
- Professionnaliser la gestion dématérialisée des documents internes
- Consolider les actions en matière de lutte contre la fraude
- Mettre en œuvre le prélèvement à la source (PASRAU)

PERSONNALISER LA RELATION DE SERVICE AUPRÈS DES AFFILIÉS

DÉVELOPPER DES ENQUÊTES DE SATISFACTION À CHAUD

En Juillet 2019, la CRP RATP a mis en place des enquêtes de satisfaction dites "à chaud", afin de mesurer le degré de satisfaction à un instant t de ses affiliés, et d'avoir un retour plus fréquent et plus précis sur les axes d'amélioration qu'elle pourrait apporter et développer.

À la fin des entretiens téléphoniques avec les conseillers retraite, les affiliés sont dirigés vers un questionnaire rapide portant sur trois questions.

Le questionnaire a été développé grâce à un travail collaboratif entre les services communication et production, et mis en place sur notre serveur vocal interactif par le service exploitation informatique.

Les enquêtes à chaud sont réalisées de manière ponctuelle, en fonction de l'actualité de la caisse, ou selon un planning défini avec les services.

Le questionnaire porte sur trois thèmes :

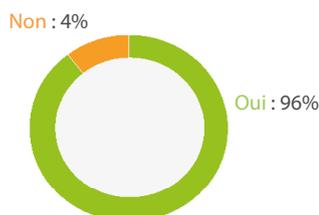
- la qualité de l'accueil téléphonique ;
- l'utilité de l'échange téléphonique dans le cadre de la démarche de l'affilié et de l'objet de son appel ;
- la satisfaction globale de l'entretien téléphonique.

Les résultats :

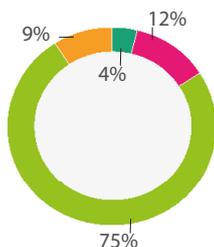
Périodes : de juillet à novembre

Nombre de répondants : 1 882

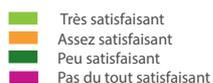
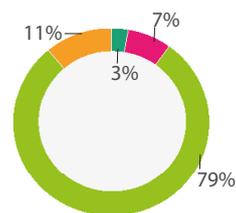
Notre entretien téléphonique vous a-t-il été utile dans votre démarche ?



La qualité de l'accueil téléphonique ?



La satisfaction de l'accueil téléphonique



PERSONNALISER LA RELATION DE SERVICE AUPRÈS DES AFFILIÉS

CRÉATION D'ENQUÊTES DE SATISFACTION EN LIGNE

La CRP RATP réalise depuis 2012 des enquêtes auprès de ses affiliés pour mesurer leur satisfaction vis-à-vis des services mis à disposition par leur caisse de retraites.

Afin de pouvoir enrichir son dispositif d'enquêtes de satisfaction, de disposer d'un nombre de répondants plus représentatif, mais aussi de pouvoir interroger des affiliés ayant été récemment en contact avec la caisse, la CRP RATP a mis en place depuis août dernier, des enquêtes en ligne sur son site internet.

Pour la première fois, ces enquêtes ont été réalisées en interne par le service communication de la CRP RATP.

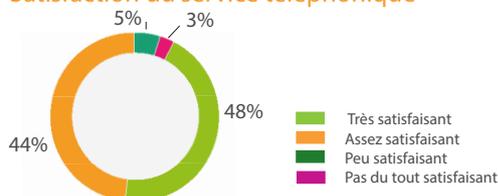
Les pensionnés de droit direct jouissant d'une pension de retraite sur la période allant de janvier 2017 à novembre 2019, et dont la CRP RATP disposait des adresses mails, ont été les premiers invités par mail à répondre à notre enquête en ligne.

Nos objectifs de mesure portaient sur :

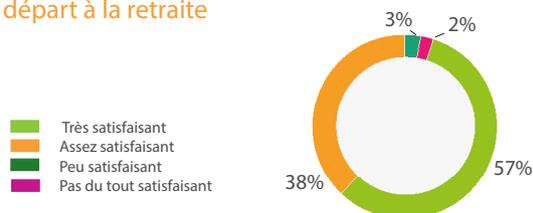
- La satisfaction du service téléphonique ;
- La satisfaction du traitement du dossier de départ à la retraite ;
- La satisfaction globale de l'ensemble des services de la caisse ;
- L'identification des besoins et attentes de nos affiliés afin de définir nos prochains axes d'améliorations.

Le nombre d'affiliés ayant répondu au questionnaire en ligne a été de 1 298, soit 37 % de la population ciblée.

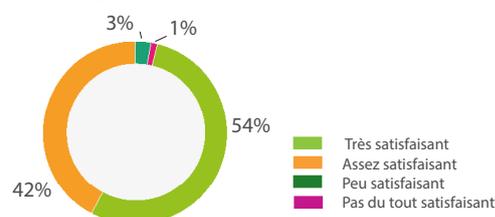
Satisfaction du service téléphonique



Satisfaction du traitement du dossier de départ à la retraite



Satisfaction de l'ensemble des services de la caisse



MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE CALL BACK

Dans le cadre de l'amélioration de son offre de services, la CRP RATP a donné depuis juin 2019 la possibilité à ses assurés, résidant en métropole, si l'appel est émis entre 12h15 et 13h15, de demander à être rappelés dans l'après-midi qui suit.

Ce service a permis d'optimiser le nombre des appels aboutis et a recueilli les suffrages des affiliés qui ne souhaitent pas réitérer leur appel sans avoir la certitude de pouvoir établir un contact avec un de nos techniciens.

LE PLAN DE PRÉVENTION EN 2019

Dans la continuité des actions qui avaient pu être réalisées en 2018, la CRP RATP a renforcé son implication dans le bien-être de ses salariés avec l'organisation de deux actions de prévention.

En partenariat avec la Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), des ateliers de sensibilisation à la gestion du stress ont été organisés.

Ces ateliers, animés par des consultantes spécialisées dans ce domaine, avaient pour objet de définir avec les participants ce qu'était le stress, d'identifier les situations de stress et le lien avec les situations au sein de notre organisme, et de travailler sur des axes de prévention du stress au travail.

Les membres du CODIR ont eu une restitution de ces ateliers. Cette réunion a permis au cabinet ayant piloté cette action de présenter les modalités d'animation et d'enseignement, la production des groupes et les perspectives éventuelles.

Des axes de travail ont été identifiés notamment en ce qui concerne l'accompagnement à la conduite du changement du fait des nombreux projets liés au GIP Union Retraite et à la réforme à venir avec le maintien ou l'évolution nécessaire des compétences.

Un axe fort a été mis en exergue en ce qui concerne les processus de travail.

Des points positifs sont également ressortis comme l'existence d'instances permettant le partage de l'information pour travailler sur des points spécifiques, pour s'accorder sur des processus ou encore l'absence de situation difficile remontée.

La restitution de ces ateliers a constitué une base de travail dans le cadre des travaux menés pour la rédaction du nouveau plan QVT.

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, la Caisse a organisé une conférence sur la thématique « Mieux manger pour protéger sa santé ».

Cette conférence a été l'occasion d'échanger autour d'une collation "responsable", sur les clés d'une bonne alimentation pour une bonne santé chez soi et au travail et sur les pistes pour améliorer sa manière de se nourrir.

Un temps d'échange a été consacré sur les aliments à privilégier et, au contraire, ceux à limiter, sur l'inclusion de la « consommation responsable » dans sa manière de se nourrir mais aussi sur les idées reçues, des astuces et des conseils sur l'alimentation en générale.

Cette conférence a eu un vif succès avec la participation de l'ensemble des salariés de la Caisse.



CONFORTER LA PLACE DE LA CRP RATP DANS LES INSTANCES ET LES PROJETS INTER-RÉGIMES

MUTUALISATION DES CERTIFICATS DE VIE

Les prestations de sécurité sociale sont des avantages rigoureusement personnels. Leur paiement implique donc un contrôle de la part des organismes de sécurité sociale.

Pour simplifier cette démarche, un processus commun de gestion des documents nécessaires au maintien des droits des assurés a été conçu par l'ensemble des régimes de retraite. Plutôt que de recevoir plusieurs demandes et de fournir plusieurs justificatifs, les assurés ne seront sollicités qu'une seule fois par an, au titre de tous leurs régimes de retraite et n'adresseront qu'un seul certificat de vie. Un modèle commun de courrier de demande de certificat d'existence a été défini ainsi qu'une harmonisation des règles de validation du formulaire réceptionné et des règles de gestion (délais de réception, impact sur les paiements).

Ce service a été mis en place pour les pensionnés de la CRP RATP vivant à l'étranger au cours du dernier trimestre 2019.

RÉPERTOIRE DE GESTION DES CARRIÈRES UNIQUE

Il est créé un répertoire de gestion des carrières unique, pour lequel les régimes de retraite de base et complémentaires chargés de la liquidation des pensions adressent de manière régulière à la caisse nationale l'ensemble des informations concernant la carrière de leurs assurés.

La CRP RATP intégrera cette base de données pour la fin de l'année 2022 en principe. Sa mise en œuvre a pour effet de pouvoir consulter la carrière de l'assuré avec une plus grande précision, et d'être d'une plus grande efficacité dans la liquidation des pensions du régime spécial et de

la coordination.

DROIT À L'INFORMATION

Pour la campagne 2021, il y a une évolution du droit à l'information avec l'intégration des règles du régime spécial dans le simulateur inter régimes M@rel.

Cela permettra à terme aux salariés sous statut de bénéficier d'une estimation globale de toutes ses pensions de retraites.

DEMANDE DE RÉVERSION EN LIGNE 2020

Il est prévu le développement d'un télé-service pour demander une pension de réversion en ligne.

En effet, lors du décès d'un proche, ce télé-service permet aux ayants droit de déposer en une fois la demande de réversion dans l'ensemble des régimes, où le défunt percevait une pension. La demande de réversion sera routée vers les différents régimes compétents.

Comme le télé-service de demande de retraite inter-régimes (droits directs), il couvre le dépôt d'une demande de réversion avec la collecte des informations et des pièces justificatives nécessaires au traitement de la réversion dans les régimes.

PROFESSIONNALISER LA GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES DOCUMENTS INTERNES

La GED Métier est opérationnelle !

La Gestion Electronique de Documents (GED) métier, c'est la gestion des flux documentaires liée à la vie des dossiers de nos affiliés.

En septembre 2017, assistée d'un cabinet expert en la matière, la CRP RATP initie le projet de remplacement de la GED métier par une étude de cadrage.

« S'attaquer » à la GED Métier, c'est revoir l'ensemble des interfaces des systèmes qui alimentent ce fonds documentaire (GRC, Portails Web, SI métier, etc.).

Mais, c'est également une opportunité pour moderniser l'outil de numérisation et la « visionneuse » des documents.

Pour les nouveaux collaborateurs, c'est l'occasion de disposer d'une vision globale du dispositif.

Nos esprits étaient préparés à rencontrer des ralentissements ou des difficultés : notre taille, les sollicitations sur les projets interrégimes et nationaux, la maîtrise d'œuvre déléguée aux fournisseurs et, cette nécessité de recourir simultanément à quatre prestataires.

Prestataires dont les statuts, les motivations et les objectifs étaient différents :

- un prestataire « sortant » : le maître d'œuvre des outils de GED et de numérisation à décommissionner ;
- deux prestataires « entrants » sur 3 périmètres différents : les intégrateurs des nouvelles solutions de GED, de numérisation, de visionneuse des documents ;
- un prestataire « pivot » en place : le maître d'œuvre de la solution GRC, le bandeau multicanal des échanges avec les affiliés.

Le remplacement de la GED métier a été un projet au long cours : deux années se sont passées entre l'étude de cadrage et la mise en production de la solution.

Deux années, entrecoupées de pauses, un temps nécessaire dédié à la réflexion, à la régulation et à une (re)prise en main de composants techniques.

La GED étant au cœur de l'amélioration de la qualité de service et de l'efficacité de la Caisse, il s'agissait de disposer d'une solution fiable, stable et évolutive.

En septembre 2019, la nouvelle GED métier est livrée en production. Les résultats sont là ! Les besoins sont satisfaits et les coûts ont été maîtrisés.

Ce projet a mobilisé plusieurs équipes de la Caisse. À ce titre, il convient de remercier les Services généraux, la Production, l'Agence comptable pour les opérations de validation du système et l'Exploitation informatique pour la mise en œuvre technico-fonctionnelle.

Enfin, ce projet a permis de réaffirmer une conviction profonde : réduire, autant que faire se peut, la dépendance envers les fournisseurs.

CONSOLIDER LES ACTIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Dans la continuité du plan lutte contre la fraude, la CRP RATP a mené différentes campagnes en 2019 auprès de nos affiliés, toujours dans le souci d'évaluer le risque de ne pas payer la bonne pension au bon bénéficiaire.

→ Certificat de vie

Les campagnes de demandes de certificats d'existence ont pour objectif de s'assurer de l'existence des affiliés et par conséquent de vérifier que le paiement des avantages vieillesse est toujours justifié.

Il s'agit aussi à titre préventif de mettre à jour des changements administratifs (modification d'adresse, de domiciliation bancaire, etc.) non signalés par les affiliés.

Cette campagne annuelle permet ainsi de procéder à diverses mises à jour et de fiabiliser la qualité des informations présentes dans notre outil métier HR Access.

Au 31 décembre 2019, 13 pensions étaient bloquées et représentaient un montant global de 34 223 €. Ce résultat est en progression par rapport à l'année 2018.

Ceci est la conséquence d'un changement dans les critères de sélection de l'échantillon.

Cette identification permet à la CRP RATP d'une part de faire ressortir les cas hors normes et d'autre part de mettre en face des parades dans les manières de réaliser des contrôles sur pensions.

La moyenne du montant des pensions par dossier est de 2 632,53 € en 2019 contre 3 584,99 € en 2018.

→ Orphelins permanents œuvre

À l'occasion de la campagne d'existence, sont également contrôlés les orphelins permanents.

Cette campagne a pour objectif de s'assurer que les pensions sont versées aux bonnes personnes.

La campagne de l'année 2019 a permis d'identifier au 31 décembre, 24 dossiers en augmentation par rapport à 2018.

La moyenne du montant des pensions par dossier a baissé entre 2018 et 2019 de 558,30 € à 527,67 €.

→ Cumul Emploi-Retraite

Les enquêtes « cumul emploi-retraite » ont pour objectif de s'assurer que les affiliés respectent la réglementation en vigueur et remplissent les conditions de recevabilité pour justifier cette situation.

L'enquête de 2019 a eu un périmètre plus réduit que celle de 2018.

Contrairement à la campagne de 2018, elle n'a pas permis d'identifier de dossier en anomalie.

CONSOLIDER LES ACTIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

➔ Réversion

Les enquêtes « réversion » doivent permettre de s'assurer que les conditions de recevabilité de l'octroi d'une pension de réversion sont respectées et d'observer si le droit au paiement d'une pension est correctement appliqué, calculé et dû à son titulaire.

Il est vérifié que la situation matrimoniale, qui conditionne la revalorisation des pensions de réversion, n'a pas changé.

L'enquête 2019 a permis d'identifier 9 dossiers en anomalie.

Dans la plupart des cas, ce sont des dossiers pour lesquels les pensionnés n'ont pas informé la CRP RATP qu'ils s'étaient remariés et dans ce cas-là les pensions sont cristallisées. Le montant global des anomalies est relativement faible car ce sont des bénéficiaires qui perçoivent de petits montants de réversion.

La moyenne du montant des pensions par dossier est de 842.00 €, contre 656.51 € en 2018.

CAMPAGNES	Echantillon	Pensions bloquées	% échantillon	Montants des pensions bloquées	Poids des montants sur l'ensemble
CERTIFICATS D'EXISTENCE	1 382	13	0,94 %	34 223 €	62,83 %
ORPHELINS PERMANENTS	272	24	8,82 %	12 664 €	23,25 %
CUMUL EMPLOI RETRAITE	94	-	0,00 %	-	0
RÉVERSION	295	9	3,05 %	7 578 €	13,91 %
TOTAL	2 043	46	2,25 %	54 465 €	100 %

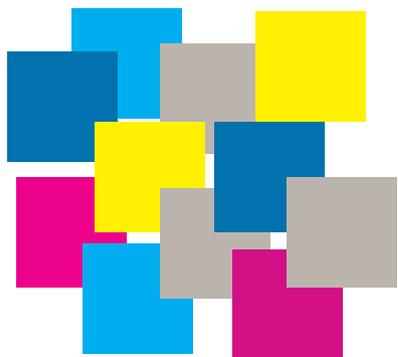
LES INDICATEURS DE LA COG EN 2019

Réf	Intitulé Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2019
FT 400	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE DES PENSIONNÉS	96 %	> 90 %
FT 415	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE TÉLÉPHONIQUE DES PENSIONNÉS	92 %	> 88 %
FT 460	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE DÉPART	95 %	> 90 %
FT 200	POURCENTAGE D'APPELS ABOUTIS	97 %	94 %
FT 800	TAUX DE COURRIELS TRAITÉS DANS LES DÉLAIS	NON DISPONIBLE	
RE 500	ATTRIBUTION DES DROITS DIRECTS DU RÉGIME SPÉCIAL ATTRIBUÉS DANS LES DÉLAIS	100 %	99 %
RE 500	ATTRIBUTION DES DROITS DÉRIVÉS DU RÉGIME SPÉCIAL ATTRIBUÉS DANS LES DÉLAIS	100 %	99 %
RE 400	ATTRIBUTION DES DROITS DIRECTS DU RÉGIME DE COORDINATION ATTRIBUÉS DANS LES DÉLAIS	100 %	94 %
RE 400	ATTRIBUTION DES DROITS DÉRIVÉS DU RÉGIME DE COORDINATION ATTRIBUÉS DANS LES DÉLAIS	100 %	94 %
CG 102	CHARGES DE GESTION : COÛT DE GESTION PAR UNITÉ D'ŒUVRE	NON DISPONIBLE	
FT 800	TAUX DE FORMATION DES AGENTS	35,07 heures	27 heures
	TAUX D'INSERTION DES AGENTS RQTH	6 %	6 %
DD105	TAUX D'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	- 2 % par rapport à 2018	
FT900	TAUX DE MUTUALISATION DES ACHATS	10 %	

LE BUDGET DE LA COG EN 2019

Budgets	COG 2019	Exécuté 2019
PERSONNEL	3 148 000 €	2 894 683 €
INVESTISSEMENT	176 000 €	114 662 €
FONCTIONNEMENT	2 518 433 €	1 847 846 €





LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

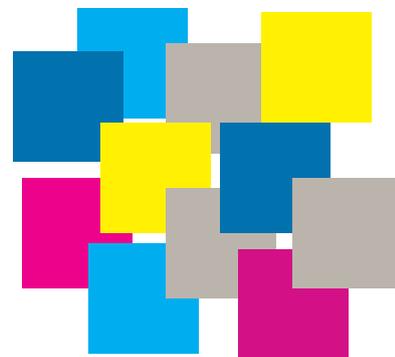
34 LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

39 FOCUS RÉFORMÉS

40 LES PENSIONS DE RÉVERSION
DU RÉGIME SPÉCIAL

41 LES PENSIONS DE COORDINATION
ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

43 LES PERSPECTIVES DU RÉGIME



LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP GÈRE À TITRE PRINCIPAL LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET, À TITRE SECONDAIRE, LES PENSIONS DITES DE COORDINATION. LES CHIFFRES CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT LE REFLET DE LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019.



→ LES PENSIONS DIRECTES

Pensions du Régime Spécial	2018	2019	Variation %
PENSIONS DIRECTES			
Cas général	30 949	30 981	0,10 %
Démissionnaires	597	607	1,68 %
Parents de 3 enfants et +	974	995	2,16 %
Réformés	2 461	2 411	-2,03 %
Total	34 981	34 994	0,04 %
PENSIONS DE RÉVERSION			
Veufs(ves)	10 827	10 729	-0,91 %
Orphelins	241	264	9,54 %
Total	11 068	10 993	-0,68 %
PENSIONS D'ORPHELINS	419	420	0,24 %
TOTAL	46 468	46 407	-0,13 %

46 407
pensions du régime spécial
ont été versées en 2019

34 994
pensions directes
ont été versées en 2019

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre			
	2018		2018	
Cadres	4 347	12,43 %	4351	12,43 %
Maîtrises	9 986	28,55 %	10052	28,72 %
Opérateurs	20 648	59,03 %	20591	58,84 %
- conducteurs	3 583	10,24 %	3591	10,26 %
- machinistes	7 495	21,43 %	7442	21,27 %
- maintenance	3 724	10,65 %	3716	10,62 %
- exploitation	5 277	15,09 %	5278	15,08 %
- administratifs	569	1,63 %	564	1,61 %
ENSEMBLE	34 981		34 994	

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES HOMMES ET FEMMES
PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif pensions directes au 31/12/2018		Effectif pensions directes au 31/12/2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3 475	872	3 475	876
	79,94 %	20,06 %	79,94 %	20,15 %
Maîtrises	8 312	1 674	8 344	1 708
	83,24 %	16,76 %	83,56 %	17,10 %
Opérateurs	16 404	4 244	16 347	4 244
	79,45 %	20,55 %	79,17 %	20,55 %
- conducteurs	3 322	261	3 311	280
- machinistes	6 837	658	6 793	649
- maintenance	3 657	67	3 650	66
- exploitation	2 280	2 297	2 290	2 988
- administratifs	308	261	303	261
ENSEMBLE	28 191	6 790	28 166	6 828

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES
PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (FLUX)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2019			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	89	23	112	59,42	58,48	59,23
Maîtrises	252	66	318	56,46	55,65	56,29
Opérateurs	467	130	597	55,73	54,33	55,42
- conducteurs	74	21	95	55,62	54,46	55,37
- machinistes	158	11	169	55,16	52,68	55,00
- maintenance	130	1	131	56,13	55,39	56,12
- exploitation	98	91	189	56,06	54,41	55,27
- administratifs	7	6	13	57,50	55,55	56,60
ENSEMBLE	808	219	1 027	56,36	55,16	56,11

55,86 ans

âge moyen des pensions entrants en 2018

56,11 ans

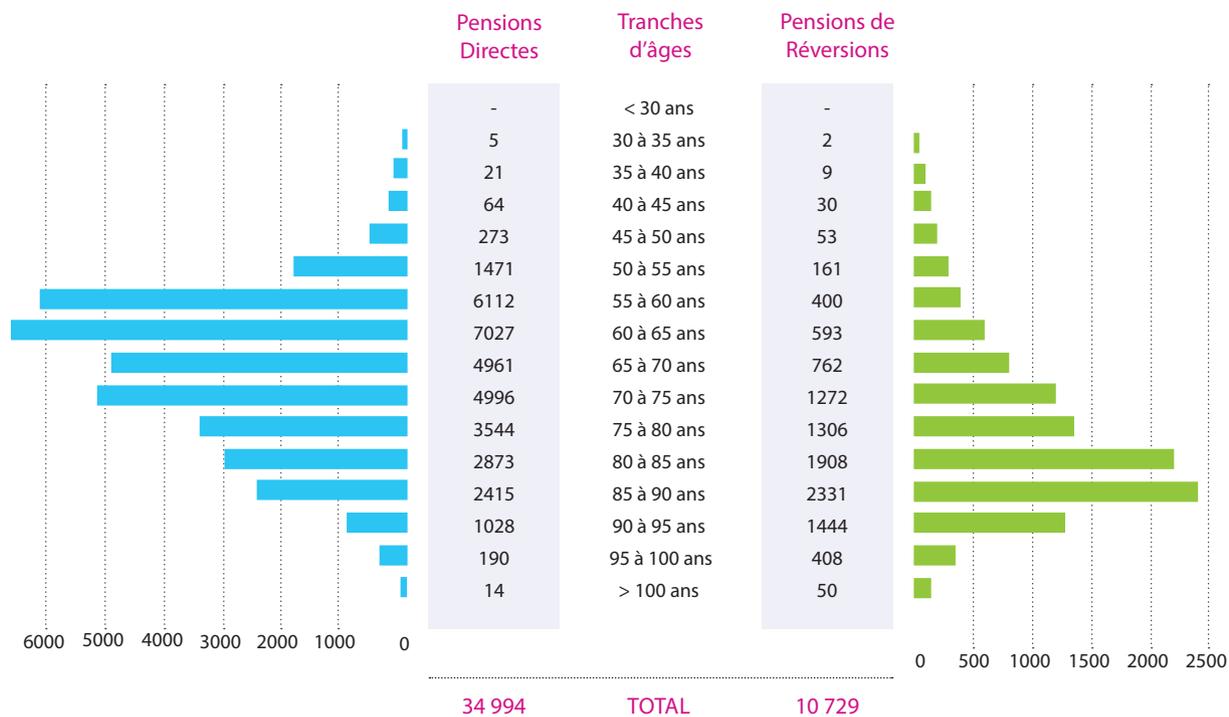
âge moyen des pensions entrants en 2019

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP
ET FAMILLE DE MÉTIERS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Effectif pensions directes RATP 31/12/2019			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 475	876	4 351	72,94	72,10	72,77
Maîtrises	8 344	1 708	10 052	69,42	67,90	69,17
Opérateurs	16 347	4 244	20 591	68,07	69,53	68,37
- conducteurs	3 311	280	3 591	69,58	58,11	68,68
- machinistes	6 793	649	7 442	67,56	70,21	67,79
- maintenance	3 650	66	3 716	69,39	67,69	69,36
- exploitation	2 290	2 988	5 278	65,59	70,60	68,42
- administratifs	303	261	564	65,83	68,28	66,96
ENSEMBLE	28 166	6 828	34 994	69,07	69,45	69,15

→ PYRAMIDE DES ÂGES 2019 POUR L'ENSEMBLE DES PENSIONNÉS DU RÉGIME

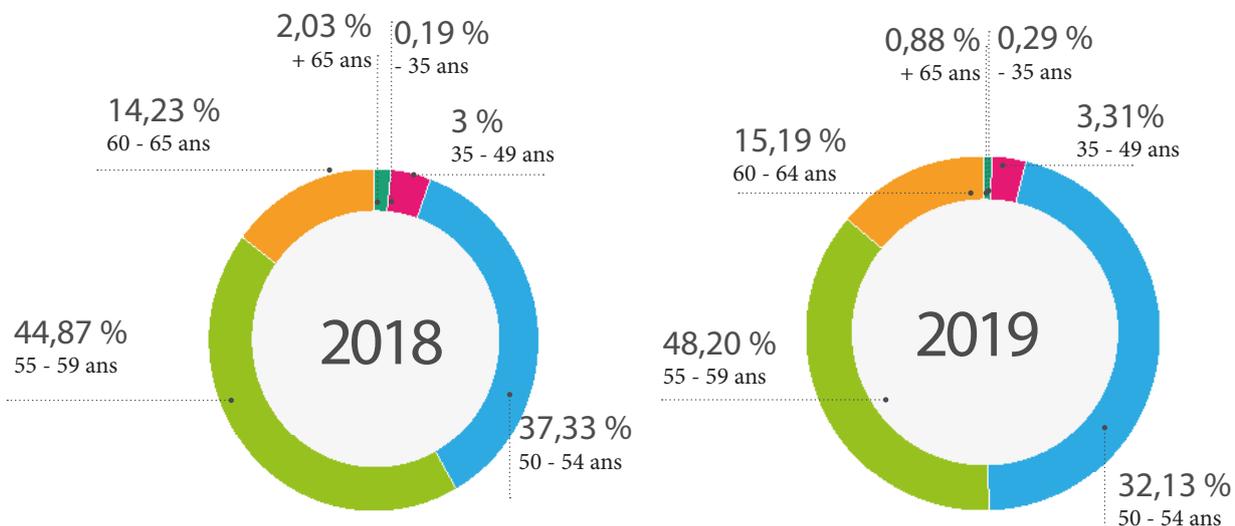
(Stock au 31/12/2019)



→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES PAR DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT

Pensions du Régime Spécial	Homme	Femme	Ensemble
Départs avec Décote	130	31	161
Départs avec Surcote	51	11	62
Départs sans Décote et sans Surcote	627	177	804
Total	808	219	1027

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR TRANCHE D'ÂGE



→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP (FLUX)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2018	2019	ÉVOLUTION	2018	2019	ÉVOLUTION	2018	2019	ÉVOLUTION
Cadres	5 119,28	5 242,04	2,40 %	4 536,64	4 542,64	0,13 %	5 006,84	5 118,95	2,24 %
Maitrises	3 408,68	3 408,89	0,01 %	3 196,87	3 291,95	2,97 %	3 370,36	3 384,62	0,42 %
Opérateurs	2 218,14	2 210,96	-0,32 %	1 971,63	1 925,98	-2,32 %	2 177,32	2 166,32	-0,51 %
TOTAL	2 877,03	2 918,44	1,44 %	2 663,35	2 670,44	0,27 %	2 840,04	2 865,56	0,90 %

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP (STOCK)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2018	2019	ÉVOLUTION	2018	2019	ÉVOLUTION	2018	2019	ÉVOLUTION
Cadres	4 216,26	4 266,39	1,19 %	3 877,97	3 918,65	1,05 %	4 148,40	4 196,38	1,16 %
Maitrises	2 671,57	2 713,47	1,57 %	2 523,36	2 569,48	1,83 %	2 646,72	2 689	1,60 %
Opérateurs	1 962,16	1 980,84	0,95 %	1 585,31	1 609,39	1,52 %	1 884,70	1 904,28	1,04 %
TOTAL	2 449,18	2 479,86	1,25 %	2 111,01	2 145,82	1,65 %	2 383,54	2 416,68	1,39 %

FOCUS RÉFORMÉS

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (FLUX) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2019			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	1	2	3	56,36	56,33	56,34
Mâtrises	4	1	5	52,57	48,31	51,72
Opérateurs	24	8	32	46,06	51,06	47,31
- conducteurs	2	0	2	43,35	-	43,35
- machinistes	11	2	13	43,33	47,92	44,04
- maintenance	8	0	8	49,87	-	49,87
- exploitation	1	6	7	37,21	58,11	49,98
- administratifs	2	0	2	52,97	-	52,97
ENSEMBLE	29	11	40	47,32	51,77	48,54

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2019		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	26	32	58
Mâtrises	103	104	207
Opérateurs	1 569	577	2 146
- conducteurs	130	25	155
- machinistes	871	173	1 044
- maintenance	252	21	273
- exploitation	255	311	566
- administratifs	61	47	108
ENSEMBLE	1 698	713	2 411

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2019 (stock)			Réformés au 31/12/2019 (flux)		
	Hommes	Femmes	ENSEMBLE	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Cadres	3 148,05	2 727,86	2 916,22	4 464,07	4 307,33	4 359,68
Mâtrises	1 962,75	1 854,49	1 908,36	2 903,87	1 781,52	2 679,40
Opérateurs	1 187,07	1 061,79	1 153,39	1 315,15	1 179,98	1 281,35
ENSEMBLE	1 264,15	1 252,19	1 260,61	1 642,86	1 803,27	1 686,98

LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

→ PENSIONS DE RÉVERSION VEUF(S)(VES)

Pensions de réversion veufs(ves)	Âge moyen des pensions entrantes 2019	Âge moyen des pensions éteintes 2019	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2019
Hommes	79,13	87,48	8,49
Femmes	76,26	89,08	18,67
ENSEMBLE	76,43	89,02	17,89

→ MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2019 (FLUX)

NATURE DE PENSION	2018	2019	Évolution
Opérateur	843,72	837,83	-0,70 %
Maîtrise	1 101,04	1 113,17	1,10 %
Cadre	1 712,35	1 837,13	7,29 %
TOTAL	1 029,15	1 024	-0,50 %

→ MONTANT MOYEN DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (STOCK)

	2019			ENSEMBLE
	Opérateur	Maîtrise	Cadre	
Total réversions	758,22 €	1 028,26 €	1 729,10 €	809,40 €
Veuves, veufs	766,16 €	1 032,81 €	1 744,63 €	930,29 €
Orphelins	486,56 €	698,86 €	945,65 €	552,96 €

LES PENSIONS DE COORDINATION ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n°2008-637 du 30 juin 2008, les pensions de Sécurité Sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1^{er} juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de Sécurité Sociale.

→ LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2018	2019	Variation %
Pensions de sécurité sociale			
Pensions directes	3 706	3 694	-0,32 %
Pensions de réversion veufs(ves)	830	843	1,57 %
Total	4 536	4 537	0,02 %
Pensions de retraites complémentaires			
Pensions directes	3 408	3 354	-1,58 %
- ARRCO	3 161	3 021	-4,43 %
- AGIRC	247	240	-2,83 %
- ARRCO-AGIRC	-	93	
Pensions de réversion veufs(ves)	1 077	1 070	-0,65 %
- ARRCO	1 027	1 016	-1,07 %
- AGIRC	50	51	2 %
- ARRCO-AGIRC	-	3	
Total	4 485	4 424	-1,36 %
TOTAL	9 021	8 961	-0,67 %

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME DE COORDINATION PAR MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS

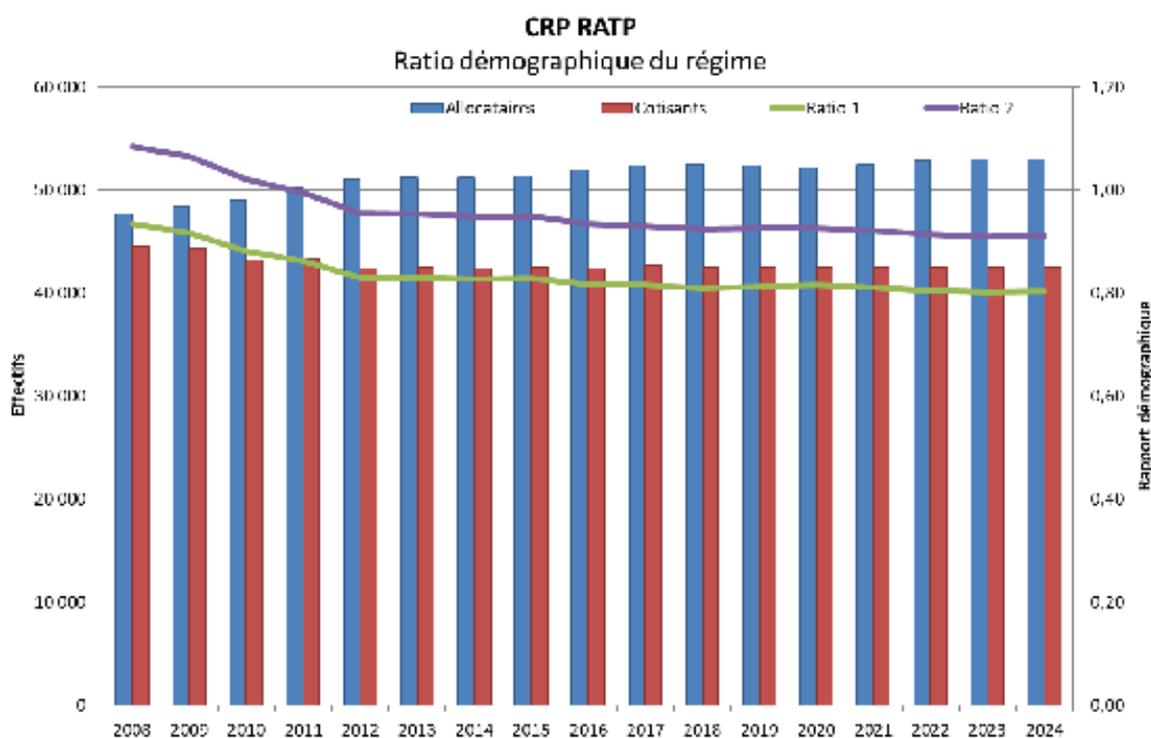
Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC	Retraite Complémentaire AGIRC-ARRCO
2018	92,50 €	50,80 €	85,98 €	-
2019	94,13 €	51,92 €	87,52 €	85,43 €

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME DE COORDINATION PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2019

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants	Âge moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes
Pensions directes de Coordination			
Ensemble	62,8	82,39	21,02
Pensions de réversion de Coordination			
Ensemble	73,71	86,84	18,15

LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

Toute projection dans le temps repose forcément sur un minimum d'hypothèses. Toutefois, la relative stabilité observée des évolutions d'affectifs de cotisants ainsi que la connaissance des âges et droits acquis des futurs retraités permettent d'établir une prévision à 5 ans assez fiable.

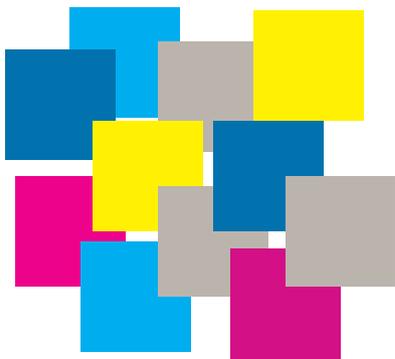


Deux définitions du ratio démographique peuvent être retenues :

- Ratio 1 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + Nb. pensions de réversion) ;
- Ratio 2 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + 50% × Nb. pensions de réversion).

NB : Dans la formule du ratio 2, le 50 % correspond au taux de réversion du Régime Spécial.

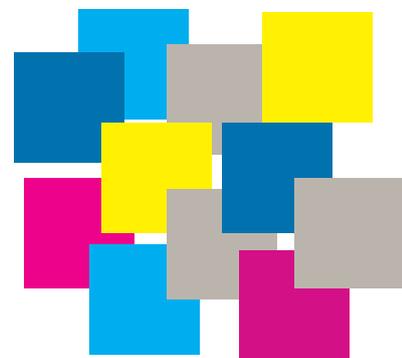
Le ratio démographique, qui représente le nombre de cotisants par allocataire, est en baisse constante et devrait continuer à diminuer dans les années à venir.



ANNEXES FINANCIÈRES

46 TRÉSORERIE DU RÉGIME EN 2019

47 CERTIFICATION DES COMPTES



TRÉSORERIE DU RÉGIME EN 2019

Financement du régime en 2019	2018	2019	Variation 2019/2018
Charges	1 184 321 596,84	1 199 117 898,65	1,25 %
Produits	1 200 444 633,17	1 181 393 395,56	-1,59 %
Résultats comptable	16 123 036,33	-17 724 503,09	
Fonds de roulement	30 291 000,00	13 574 000,00	
Besoin en fonds de roulement	-1 169,00	-18 097,00	
Trésorerie nette	31 460,00	31 671,00	
Recettes (cotisations)	487 151 395,84	499 130 258,29	2,46 %
Subvention de l'Etat	712 300 000,00	679 900 000,00	-4,55 %
Répartition subvention de l'Etat	60 %	57 %	

CERTIFICATION DES COMPTES

Le cabinet Mazars a effectué au cours du 1^{er} trimestre 2020 l'audit des comptes annuels de la CRP RATP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces comptes ont été arrêtés par le Directeur le 7 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

OPINION

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondements de l'opinion avec réserve", le cabinet Mazars a certifié que les comptes annuels de la caisse étaient, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de l'exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

Motivation de la réserve

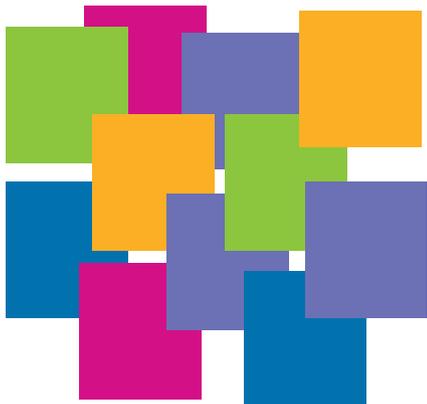
Réserve pour limitation :

La réserve est identique à celle de l'année précédente. Les cotisations enregistrées et perçues par la Caisse sont issues de la déclarations faites par la RATP. La réglementation prévoit que les assiettes déclarées fassent l'objet de contrôles par la Caisse pour s'assurer de la conformité et de l'exhaustivité des bases servant à l'évolution des cotisations dues à la Caisse.

L'absence de ce contrôle sur place du système déclaratif des cotisations mis en oeuvre par la CRP RATP ne permet pas selon le cabinet Mazars de vérifier l'absence d'anomalies significatives dans la détermination des cotisations de retraites comptabilisées en produits.

Face à cette situation, la Caisse a travaillé depuis près de deux ans avec l'ACOSS et l'URSSAF d'Ile de France afin de définir les bases d'une coopération permettant de réaliser le contrôle de l'assiette des cotisations versées par la RATP. Un projet de convention et une note argumentée ont été produits aux ministères de Tutelle en décembre 2019 mais sans retour de ceux-ci à la date de la conclusion de l'audit de Mazars.

Aussi, et pour les mêmes raisons que celles exposées dans le rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et nonobstant les plans d'actions mis en place par la Caisse, cette situation n'a pas permis au Commissaires au Comptes de mettre en oeuvre l'ensemble des diligences nécessaires pour recueillir les éléments permettant de conclure à l'absence d'anomalie significative dans les comptes sur les postes cotisations sociales.



CRP RATP
201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20